



AVIS PUBLIC 2019-012

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **8 juillet 2019 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2019-008 visant le 215, rue de l'Hôtel-de-Ville, Asbestos.

Nature et effets : Réduire la marge de recul arrière, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 1,06 mètres plutôt que 8 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 64-R.

Donné à Asbestos, Québec, ce 21^e jour de juin 2019.

Me Marie-Christine Fraser, greffière